

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**11 février 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le onze février à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Arnaud de Boisanger, Maire.

**Présents** : M. Arnaud de Boisanger, M. Jean-Paul Alleaume, M. François Caré (arrivé à 21h15), M. Daniel Chéron, M. Manuel Fonseca, Mme Danielle Girard, Mme Françoise Hardy, Mme Mélanie Jestin, M. Alexandre Maisons, M. Geoffrey Osternaud, M. Laurent Palat, M. Patrick Toutain, M. Ivo Vandeveld (arrivé à 20h45).

**Absents** : M. Philippe Merlet (pouvoir à M. Ivo Vandeveld), Mme Méline Pinsel (pouvoir à M. Patrick Toutain).

**Secrétaire de séance** : M. Patrick Toutain.

M. le Maire ouvre la séance et fait lecture de l'ordre du jour.

M. Toutain souhaite qu'un complément soit apporté sur le précédent compte rendu de séance au point « Proposition emprunt pour les travaux de la Friche de Blévy (100 000 €) » :

Par son abstention M. Toutain exprime son accord sur la proposition d'emprunt mais sa préférence pour la proposition d'échéancier sur 15 ans.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### • **Autorisation au maire pour demander une subvention au Fonds Départemental d'Investissement (FDI)**

M. le Maire distribue un document qui informe le conseil des quatre postes d'investissement pour lesquels sont demandées des subventions 2021 du Fonds Départemental d'Investissement et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Ces postes sont :

- Fenêtres et portes école de Blévy
- Classes numériques
- Désenfumage salle polyvalente
- Portes école Maillebois

Pour chaque poste, le document donne une estimation de coût établie à partir de devis reçus ; les derniers ayant été reçus le jour même. Il ne s'agit pas aujourd'hui d'approuver les dépenses, seuls les devis les plus élevés sont présentés pour solliciter les subventions du département et de l'Etat.

Chaque poste fait l'objet d'une délibération spécifique.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité chacune des quatre demandes de subvention.

Les demandes de subvention seront faites dès le 12 février 2021.

### • **Acquisition de l'assiette du nouveau chemin (silo de Maillebois)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la construction des nouveaux silos et le démantèlement des anciens silos de la coopérative NATUP, une partie du chemin rural n°1 a été déplacée afin de permettre à la coopérative de clore le nouveau site des silos. La nouvelle section du chemin se trouve sur la parcelle cédée à la commune, à la suite du démantèlement des anciens silos ; la cession du reste du terrain n'est pas encore finalisée

et ne fait pas l'objet de cette délibération ni de celle objet du point suivant de l'ordre du jour, le déclassement définitif de 2 parcelles. Les projets de délibération ont été envoyés aux conseillers.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'acquisition du terrain sis à Maillebois, cadastré section ZD n°26 pour une contenance de 4a 51ca et ZB n°29 pour une contenance de 12ca, lesdites parcelles issues respectivement de la division des parcelles cadastrées section ZB n°12 ET ZB n°15, devant former l'assiette du nouveau tracé du chemin rural n°1.
- Dit que cette acquisition interviendra moyennant le prix de vente de 1 € symbolique.
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

• **Constataion du déclassement définitif de 2 parcelles (ancien chemin du silo de Maillebois)**

Considérant, vu des résultats de l'enquête publique, qu'une partie du chemin rural n°1 actuel n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public (suite au déplacement du tracé du chemin rural n°1).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve et constate, à l'unanimité, le déclassement définitif de cette partie de ce chemin communal qui intègre le domaine privé de la commune sous les références cadastrales ZB n°31 et 125 ZD 75.

• **Demande d'échange de chemin entre le Bois Veillard et le parc du château**

M. le Maire rappelle la teneur du courrier (envoyé aux membres du Conseil Municipal) reçu d'un agriculteur qui propose le déplacement de la voie communale n°22 de Saint-Germain afin de réunir des parcelles qui ne sont pas de grande taille.

La commission Travaux Urbanisme et Patrimoine s'est rendue sur place lors de sa réunion du 20 janvier 2021.

En réponse à des demandes de clarification, il est rappelé qu'un chemin rural fait partie du domaine privé de la commune et est donc aliénable et qu'une voie communale relève du domaine public et est donc inaliénable sauf déclassement.

La discussion permet de préciser que la commune ne doit pas supporter de charge, le requérant supporte le coût de la procédure, et que des contreparties financières pourront être envisagées si ce qui est cédé est plus important que le nouveau tracé proposé.

Après discussion le conseil n'a pas d'objection de principe au déplacement de ce chemin et approuve le lancement d'une procédure dont la principale étape est une consultation publique.

• **Demande de réfection d'un chemin à Feuilleuse**

M. le Maire rappelle la teneur du courrier (envoyé aux membres du Conseil Municipal) reçu du nouveau propriétaire du n°1 chemin du Gassot à Feuilleuse. Le propriétaire déclare avoir d'importantes difficultés à accéder à sa maison car le chemin rural n°140 dit du Gassot est impraticable en hiver.

Les éléments suivants constatés par la commission sont discutés :

- Le chemin - à son entrée et sur quelques dizaines de mètres - est défoncé par le cheminement d'un tracteur pour accéder à une parcelle sur laquelle est stockée du bois
- Possibilité de faire fonctionner la bouche d'engouffrement à l'entrée du chemin afin de mieux évacuer l'eau mais nécessité d'une traversée de route.
- Demander au propriétaire de faire son entrée sur la rue Saint-Martin, entrée par un portail existant.

M. Fonseca : « La commune a-t-elle une obligation d'entretien d'un chemin communal ?

M. Caré précise que la commune n'a juridiquement pas d'obligation d'entretien. Cependant les riverains peuvent faire les travaux qu'ils jugeraient nécessaires.

Le Conseil Municipal s'inquiète de la possibilité d'établir un précédent car d'autres chemins ruraux de la commune pourraient faire l'objet de demandes similaires.

En conclusion, le Conseil Municipal ne se montre pas favorable au lancement de travaux financés par la commune sur le chemin rural n°140.

- **Information et questions diverses**

**M. le Maire :**

- Episode neigeux du 8 au 9 février :
  - Le déneigement (passage d'une lame) a été réalisé le mardi entre 3h et 7h du matin avec efficacité par M. Perret.
  - Les transports scolaires ont été suspendus et les déjeuners ont pu sans problème être organisés dans les écoles grâce à la participation de tous.
- Conseil d'école du 9 février 2021 : M. le Maire demande à Mme Jestin d'en rapporter les faits saillants qui concernent la commune (le rapport n'est pas encore disponible).
  - Les parents se sont plaints que de nombreux plombs sont tombés dans la cour de l'école de Blévy lors d'une chasse organisée dans le parc du château et les enfants ont dû se réfugier à l'intérieur. C'est malheureusement un problème récurrent depuis fort longtemps. Les gendarmes ont enquêté il y a un an et n'ont pas identifié de manquement à la réglementation en vigueur. M. le Maire demandera qu'aucune chasse ne soit organisée au même endroit les jours d'école. Il est ajouté que d'autres riverains se plaignent de ces chutes de plombs.
  - Un changement des dérouleurs d'essuie-mains en papier est demandé.
  - De nombreuses allergies aux mains sont constatées. Un changement de savon est envisagé même si des changements ont déjà été effectués. Il est rappelé qu'aucun gel hydroalcoolique n'est utilisé car les risques d'allergies seraient encore plus élevés. Ces allergies résultent du fait que les enfants se lavent les mains beaucoup plus qu'auparavant, et c'est un bien en période de pandémie Covid. L'accent sera mis sur un essuyage bien meilleur des mains. Ce message est renforcé par M. Vandeveld en sa qualité de médecin car ce constat n'est pas spécifique aux écoles de la commune.
- Le chauffeur du car scolaire a fait valoir ses droits à la retraite pour juillet 2021. La recherche d'un remplaçant doit commencer dès maintenant.
- Des travaux importants sur le réseau électrique auront lieu jusqu'à fin mars à Chennevières. Des lignes vont être enterrées et des compteurs divisionnaires installés afin d'éviter les coupures générales sur le hameau en cas d'incidents ou de travaux. Les équipements et cabanes de chantier sont installés sur la place des Marronniers. Les travaux sont financés par Energie Eure-et-Loir et réalisés par la société Engie Ineo.
- Le jardin de la maison de M. Micault a été nettoyé par le personnel de la commune.
- La demande de renégociation de l'emprunt à 3,17% auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre n'a pas abouti.
- Il y a de nombreuses personnes en très grande difficulté dans la commune. Le budget du CCAS est insuffisant et M. le Maire proposera un budget spécifique lors des prochaines discussions budgétaires.

- **Tour de table**

**M. Osternaud :**

- L'éclairage public de la rue de la Chapellerie à Dampierre s'allume régulièrement en décalage par rapport aux horaires. Cela peut être dû à des interférences entre les phares de voitures et la sonde crépusculaire.

- Rapporte et souhaite sensibiliser aux vols de jantes et parfois de voitures et attire l'attention sur le fait qu'il ne faut jamais laisser de papiers importants dans les voitures.

**M. Palat :**

- Suggère la mise à disposition de sel à des bénévoles qui pourraient le répandre à des endroits stratégiques en cas de gel et de verglas.

**M. Fonseca :**

- Il y a toujours des arbres très menaçants sur la place des Marronniers à Chennevières.
- L'éclairage du passage piéton sur la route de Brezolles est insuffisant et devrait être amélioré.
- Relais un message de vigilance vis-à-vis des démarcheurs à domicile. M. le Maire rappelle que le gendarme référent lui avait passé en juillet 2020 ce même message de vigilance : ne surtout jamais payer en espèces des demandeurs à domicile.

**M. Toutain :**

- Rénovation des passerelles du gué de la Leu : demande à M. le Maire si la proposition de convention a été envoyée aux propriétaires des parcelles sur lesquelles s'appuient les passerelles. M. le Maire répond qu'il souhaite inscrire ce projet au budget avant d'agir en ce sens. M. Toutain ajoute qu'il a demandé un devis à l'entreprise Les Charpentiers du Thymerais. Ce devis sera envoyé directement à la mairie.
- Courrier concernant le GR 351 reçu du président de la Commission Départementale Sentiers-Itinéraires : demande à M. le Maire si son projet de réponse à ce courrier a été envoyé. M. le Maire répond que ce courrier a mis la commune devant un fait accompli, le GR 351 aussi bien que le projet de boucle régionale du Thymerais ne passeront pas par la commune. A ce titre, ce courrier ne nécessite pas de réponse. M. Toutain le regrette car une proposition de boucle régionale passant au moins par Blévy est faite dans le projet de réponse. M. le Maire place ses espoirs sur l'Agglomération pour travailler sur un circuit de promenade passant par la commune.

**M. Vandeveldé :**

- Le feu tricolore au carrefour de l'Auberge des 3 Epis n'est toujours pas réparé.
- Les gallinacés s'en donnent toujours à cœur joie sur le chemin de la place des Marronniers ; il faudra songer à reboucher les nids-de-poule. M. le Maire répond que les services de la commune feront le point quand les travaux sur le réseau électrique seront terminés ; la société Engie Ineo devant remettre la place des Marronniers en état en fin de chantier.

**M. Vandeveldé pour M. Merlet :**

- Travaux rue Saint-Vincent à prévoir pour éviter les inondations chez un particulier
- Eclairage public : lampadaire au coin de la rue de Baronval / rue du Calvaire ne fonctionne plus
- Permanences à la Mairie de Blévy : 27 février, 27 mars, 22 mai et 26 juin de 9h30 à 11h.

**22h10, M. le Maire clôture la séance.**